

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1144

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1144**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Université Lyon 2 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), dénommé Université Lumière Lyon 2, doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

Cet établissement a été créé en 1973 et son siège est basé à Lyon 7°.

L'Université Lumière Lyon 2 a pour missions :

- la formation initiale et continue,
- la recherche et la diffusion des connaissances dans les champs de formation suivants : art, lettres, langues, sciences humaines, sciences sociales, droit, économie, gestion, sciences et technologie.

Dans ce cadre, l'Université Lumière Lyon 2 arrête le nombre et la nature des formations qu'elle dispense, organise les enseignements et les sanctionne par des titres et des diplômes. Elle détermine aussi les axes prioritaires de la recherche en liaison avec les grands organismes nationaux, en particulier le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et en concertation avec les instances régionales et les partenaires de l'Université. Elle organise les unités de recherche en fonction de la politique scientifique qu'elle a fixée et assure leur fonctionnement et définit les grandes orientations de la politique contractuelle de l'établissement, avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et socio-économiques. Elle a pour missions la promotion de la culture humaniste et le développement des sciences humaines et sociales dans tous les champs de leur production et de leur diffusion, au niveau national et international.

L'Université Lyon 2 accueille près de 28 500 étudiants répartis sur 2 campus : campus des berges du Rhône et campus Porte des Alpes.

Modalités de représentation

Le Conseil d'administration, présidé par le Président de l'Université, est composé conformément aux dispositions de l'article L 712-3-I et II du code de l'éducation et à ses statuts adoptés le 11 avril 2014. Il comprend 30 membres ayant voix délibérative, à savoir :

- 22 membres élus (enseignants-chercheurs et personnels assimilés, étudiants et personnels),
- 8 personnalités extérieures à l'établissement, dont 3 sont désignées par leur organisme respectif.

En application de l'article 17 des statuts de l'Université Lumière-Lyon 2, la Métropole de Lyon dispose d'un siège de représentant au sein du conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord du Conseil pour examiner ce dossier selon la procédure d'urgence en application des articles L 3611-3 et L 3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur David KIMELFELD pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.